

Avis de classement de la Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projets médico-sociaux relevant de la compétence de l'ARS Bretagne relatif à l'appel à projets n° 2019-ARS-01 pour le développement de prestations en milieu ordinaire en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ou en instituts médico-éducatifs (IME), en Ille-et-Vilaine

La Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projets médico-sociaux relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé (ARS) Bretagne, réunie le 19 novembre 2019, a établi le classement des dossiers concernant l'appel à projet n°2019-ARS-01 (Avis paru au recueil des actes administratifs de la région Bretagne le 27 juin 2019).

4 dossiers, au total, ont été reçus par l'ARS.

La Commission d'Information et de Sélection a établi le classement suivant :

1^{er} AMISEP
2^{ème} AR ROC'H
3^{ème} ex-aequo EDEFS 35
3^{ème} ex-aequo ADAPEI 35

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Bretagne.

L'avis de la Commission d'Information et de Sélection fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne et sur le site internet de l'ARS.

Fait à Rennes, le 17 DEC. 2019

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Bretagne,

signé

Stéphane MULLIEZ